



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Archeologie

Question écrite n° 990

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur la diminution des missions archeologiques au Proche-Orient et la suppression de credits permettant de remunerer les chercheurs francais qui connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultes pour effectuer leurs travaux. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de reviser cette position, tant pour la qualite de la recherche que pour la diffusion de la culture francaise a l'etranger.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet archeologique francais au Proche-Orient repose sur une association etroite entre les departements ministeriels et organismes interesses : ministere des affaires etrangeres, ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports et Centre national de la recherche scientifique. 1o Le ministere des affaires etrangeres prend en charge la plupart des deplacements (chercheurs en mission), et verse des subventions permettant les campagnes de fouilles et les publications. Sont en outre places sous sa tutelle : l'Institut francais d'archeologie du Proche-Orient (IFAPO), dont la localisation demeure a Beyrouth, mais dont les activites scientifiques se deroulent principalement en Syrie et en Jordanie ; l'Institut francais d'etudes arabes de Damas (IFEAD), dont les activites en matiere d'archeologie concernent la periode islamique ; l'Institut francais d'etudes anatoliennes d'Istanbul (IFEA), qui joue un role de relais logistique indispensable pour les missions archeologiques francaises en activite en Turquie ; l'Institut francais de recherche en Iran (IFRI), dont les activites scientifiques en Iran meme ont ete considerablement reduites en 1987-1988 ; l'Ecole biblique et archeologique francaise de Jerusalem, qui conduit des fouilles en Jordanie. Les credits consacres par le ministere des affaires etrangeres aux missions archeologiques au Proche-Orient n'ont connu aucune diminution en 1987-1988. De nouveaux champs de fouilles ont ete ouverts en 1988, notamment en Arabie saoudite, au Yemen et a Oman. 2o Le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports exerce, pour sa part, la tutelle de l'Institut francais d'archeologie orientale du Caire (IFAO), etablissement public a caractere scientifique, culturel et professionnel, qui a pour mission d'entreprendre et de favoriser toutes les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succede en Egypte. De 1985 a 1988, les credits annuels consacres a l'IFAO sont passes de 14 823 000 francs a 17 675 000 francs (soit une augmentation superieure a 19 p 100 sur quatre ans). Cet etablissement, pour lequel l'Etat consent un investissement important, contribue largement a maintenir le prestige de la recherche scientifique francaise en Egypte. Par ailleurs, le soutien aux equipes, instituts et laboratoires universitaires oeuvrant dans le domaine de l'archeologie proche-orientale n'a connu aucun flechissement en 1987-1988. 3o Les interventions du Centre national de la recherche scientifique demeurent importantes dans le domaine de la prehistoire (credits de fouilles, exploitation des materiaux, aide aux publications et missions en protohistoire). On observe, en conclusion, une certaine stabilite de l'effort archeologique francais au Proche-Orient, qui peut se feliciter d'importants succes. La fermeture de certains chantiers, en Iran et en Afghanistan notamment, trouve sa justification dans les evenements dramatiques que cette partie du monde a connus depuis plusieurs annees ; ce recul, sans doute temporaire, est au moins partiellement compense par le developpement des activites scientifiques et le lancement d'operations nouvelles

dans des regions ou l'influence francaise est traditionnellement assez faible. Il reste que, dans certains cas, des interventions plus massives, actuellement a l'etude, nous situeraient mieux face a nos principaux « concurrents » occidentaux ou japonais.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 990

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2227